



## COMMISSION FUTSAL 2023/2024 PV DE RÉUNION 05 01 FÉVRIER 2024

Début de la commission : 19H15 ;  
Fin de la commission : 21H50.

### Membres présents :

SALINGUE Lionel	PELLERIN Thierry
LOUDJANI Clément	LAUNAY Damien
FRANCOIS Brigitte	LEGRAIN Jacky
LANGLAIS Léa	MACHADO Alexandre
QUESNE Jean-Michel	GIFFAUT Yves

### Membres excusés :

MATYNIAC Hervé	MONIN Elisa
MESAGLIO Mélissa	

### Membre absent :

--	--

### Membre invité :

--	--

Au programme :

- I – Validation des PV 2, 3 et 4 ;
- II – Bilan de la deuxième journée saison 2023 - 2024 ;
- III – Qualification phase finale départementale saison 2023 - 2024 ;
- IV – Organisation des finales ;
- V - Divers et conclusion.

### **I – Validation des PV numéro 2, 3 et 4 :**

Après lecture des PV des commissions précédentes, il n'est fait aucune remarque, ils sont validés à l'unanimité.

### **II – Bilan de la deuxième journée :**

Dans la continuité de la première journée, la seconde journée de poules c'est bien passée seulement 4 cartons jaunes ont été donnés sur plus d'une centaine de confrontations.

Mr LAUNAY, responsable du suivi de la compétition et des feuilles de match, réitère ses remarques concernant les feuilles de match qui pour certaines sont difficilement lisibles ou incomplètes. Il est rappelé que seul ces feuilles permettent de traiter un litige par le District.

Il est porté à la connaissance de la commission quelques incivilités et retards ayant entraînés des écarts sur les créneaux prévus. Bien que la compétition Futsal soit une compétition éphémère, nous rappelons qu'il s'agit d'une compétition départementale officielle, avec des équipes qualifiées pour une compétition régionale. A ce titre, en cas de réitération des incivilités, la saisie de la commission discipline sera automatique. Pour les retards, le règlement sera modifié pour la saison prochaine, toutes équipes arrivant 10 minutes avant le début de la compétition sera disqualifiée.

Enfin, après avoir fait un bilan des compétitions en Séniors M et F, bien qu'une évolution soit constatée nous regrettons encore le manque d'arbitre officiel.

### **III – Qualification phase finale départementale :**

Après étude de l'ensemble des feuilles de match, les qualifiés pour les finales départementales ont été déterminés. Il est rappelé que le premier de chaque poule est qualifié, puis les meilleurs seconds. Dans le cas où un club a inscrit plusieurs équipes, seule la meilleure est qualifiée. Le mode de départage est le ratio point/nombre de match.

#### **U13 M – 12 équipes qualifiées :**

L'AIGLE 4 – FLERS 1 – ALENCON 3 – LA FERRIERE AUX ETANGS 1 –  
COURTEILLE/ALENCON – LA SELLE LA FORGE – SAM 1 – MORTAGNE 1 – DOMFRONT  
1 – ATHIS 1 (Coef 3) - BRIOUZE (Coef 2,9) –  
LEOPARD ST GEORGES (Coef 2,8).  
Réserviste en cas de forfait de l'une des équipes ci-dessus : DAMIGNY (Coef 2,3).

#### **U15 M – 8 équipes qualifiées :**

LA SELLE LA FORGE 1 – ARGENTAN 1 – ALENCON 2 – SEES 2 – MORTAGNE 1 –  
L'AIGLE 1 – CEAUCE 1 - BELLEME (Coef 3,2).  
Réservistes en cas de forfait de l'une des équipes ci-dessus : DOMFRONT 1 (Coef 3) et  
LEOPARD SAINT GEORGES (Coef 2,875).

### **U18 M – 8 équipes qualifiées :**

CHAILLOUÉ – BELLEME – ALENCON – DOMFRONT – SAINT GERMAIN DU CORBEIS - VALLEE DE L'UDON (Coef 2,9) – L' AIGLE 1 (Coef 2,625) – CONDE SUR SARTHE (Coef 2,6).  
Réservistes en cas de forfait de l'une des équipes ci-dessus : SAM (Coef 2,5) et LA FERRIERE AUX ETANGS (Coef 2,4).

### **SENIORS M – 6 équipes qualifiées :**

PAYS D'OUCHÉ 1 – CHAILLOUÉ 1 – LE MERLERAULT – SAINT GERMAIN DU CORBEIS – CETON – LA FERRIERE AUX ETANGS .  
Réservistes en cas de forfait de l'une des équipes ci-dessus : CARROUGE 1 (Coef 2,4) et LE SAP 2 (Coef 1,6).

### **U13 F – 4 équipes qualifiées :**

ARGENTAN – FLERS – ALENCON – ATHIS.  
Réservistes en cas de forfait de l'une des équipes ci-dessus : MORTAGNE.

### **U16 F – 4 équipes qualifiées :**

L' AIGLE – FLERS – TRUN – MAGNY LE DESERT.  
Réservistes en cas de forfait de l'une des équipes ci-dessus : Néant.

### **U18 F – 4 équipes qualifiées :**

LA SELLE LA FORGE – ATHIS - ARGENTAN – BRIOUZE.  
Réservistes en cas de forfait de l'une des équipes ci-dessus : LA FERRIÈRE AUX ÉTANGS.

### **SENIORS F – 6 équipes qualifiées :**

ECOUBE – DAMIGNY – ATHIS – MESSEI – LE MELE SUR SARTHE – ARGENTAN.  
Réservistes en cas de forfait de l'une des équipes ci-dessus : HAUT DU PERCHE (Coef 2,25) – LA SELLE LA FORGE (Coef 2).

Félicitation à tous et toutes et bonne chance pour les finales. Il est rappelé, sauf pour les catégories Séniors M, que le vainqueur et le deuxième de chaque finale iront en finale régionale.

### **IV - Organisation des finales:**

Finale U18 M – Samedi 10 février 2024 – lieu LA FERTE EN OUCHE - Rassemblement des équipes 09H30, début de la compétition 10H00, fin vers 17H00.

Finale SENIORS M – Dimanche 11 février 2024 – lieu LA FERTE EN OUCHE - Rassemblement des équipes 13H30, début de la compétition 14H00, fin vers 17H00.

Finale U15 M – Samedi 24 février 2024 – lieu SEES - Rassemblement des équipes 08H00, début de la compétition 08H30, fin vers 12H00.

Finale U13 M – Samedi 24 février 2024 – lieu SEES - Rassemblement des équipes 13H00, début de la compétition 13H30, fin vers 19H00.

Finale U13 + U16 F – Dimanche 25 février 2024 – lieu SEES - Rassemblement des équipes 08H30, début de la compétition 09H00, fin vers 11H30.

Finale U18 + SENIORS F – Dimanche 25 février 2024 – lieu SEES - Rassemblement des équipes 13H00, début de la compétition 13H30, fin vers 17H45.

#### **V - Divers et conclusion :**

A l'issue de la réunion un tour de table a été effectué, n'ayant pas d'autres points à aborder, la commission s'est clôturée. La prochaine commission aura lieu le 07 mars 2024.